

**A l'attention de Monsieur Emmanuel Macron,
Président de la République française.**

Les Droits Humains au cœur de la République pour un vivre-ensemble solidaire

Monsieur le Président,

Les droits culturels des personnes ont été reconnus comme responsabilité publique partagée des collectivités et de l'Etat. C'est une avancée démocratique qui répond au développement des valeurs d'humanité que nous défendons.

Il nous revient en mémoire le préambule de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme : « *La méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, est à proclamer comme la plus haute aspiration de l'homme.* »

Au sein de l'ensemble indivisible et universel des droits humains, les droits culturels nous invitent à réinterroger les mots, les pratiques, les politiques publiques. Démarche incontournable si l'on souhaite que se développe un dialogue respectueux entre les personnes sur les territoires.

Ils nous invitent à mettre en dialogue les pratiques dans leur diversité et à dépasser les logiques de « démocratisation » et d'accessibilité aux « œuvres » pour permettre des relations interculturelles plus équitables et plus justes. Ils se nourrissent d'expérimentations tout autant que de partages des savoirs, des pratiques, des croyances et des imaginaires.

Ils nous invitent au décloisonnement, à la coopération entre les champs artistiques, de l'éducation, de la santé, du social... et à reconnaître les personnes dans leur globalité. Ils positionnent les acteurs artistiques comme une composante agissante et responsable mais non exclusive.

En termes de politiques publiques, la reconnaissance des droits culturels des personnes fixe des impératifs de participation citoyenne, de co-construction de l'intérêt général et d'évaluation partagée. Elle redonne du souffle à la politique culturelle en soutenant la progression des libertés d'expression et des capacités des personnes. Elle exige une action publique qui encourage la diversité des initiatives citoyennes, associatives, comme composante incontournable de sa construction.

Nous, acteurs artistiques et culturels réunis au sein de l'UFISC, revendiquant un engagement culturel et solidaire, fondé sur la reconnaissance de l'égalité des personnes, de leur solidarité et de leur pouvoir d'agir, nous nous opposons, avec la plus grande force, à toutes les idées xénophobes, de haine et de repli que

l'extrême droite infuse dans la société. Les orientations ultralibérales des politiques nationales et européennes décidées ces dernières années participent de ce mouvement. Nous constatons que la diversité culturelle est aujourd'hui menacée par les phénomènes de concurrence et de concentration. Que la logique d'austérité réduit les possibles à construire en commun. Et que plutôt que dans l'exacerbation de la sécurité, de l'interdiction et de la fermeture, notre force réside dans la liberté d'expression et le partage.

Le gouvernement doit prendre la mesure de sa responsabilité pour endiguer cette montée du rejet de l'autre qui menace le vivre ensemble.

C'est pourquoi, dans le cadre de notre mouvement « L'Art est public », **nous appelons à penser des politiques culturelles réinventées.**

Nous demandons notamment :

- **Des cadres concertés pour construire et mettre en œuvre l'action publique dans une vision décrochée** (arts, éducation, santé, action sociale...), associant les acteurs professionnels, les citoyens, les collectivités et l'État sur les territoires, à des fins d'équité et de diversité, associés à un **droit à l'expérimentation** notamment dans le soutien aux coopérations ;
- **La reconnaissance de la contribution à l'intérêt général de la diversité des initiatives citoyennes**, vecteurs d'émancipation et de participation, **et leur soutien dans la durée.**
- **Le soutien à une observation participative** et partagée qui renouvelle les indicateurs de richesse et permet des démarches de progrès ainsi que **la mise en place d'un comité d'évaluation du développement des droits culturels.**
- **Le développement des droits sociaux dans le cadre d'un modèle social solidaire** assis à la fois sur la garantie des droits fondamentaux et la coconstruction, pour renforcer des conditions de travail et de protection des parcours respectueuses de la dignité des personnes.
- **Le soutien aux structures de l'économie sociale et solidaire**, non lucratives, qui poursuivent des fins d'utilité sociale, et développent des dynamiques territoriales, innovantes et coopératives, cruciales dans un monde en transition.

Restant à votre disposition pour vous exposer ces propositions, nous vous assurons, Monsieur le Président, de notre engagement au service du respect de la dignité des personnes et de la diversité culturelle.

Les organisations membres de l'UFISC.

Les organisations membres de l'UFISC :

Actes'If (Réseau solidaire de lieux artistiques et culturels indépendants en Ile-de-France)
CD1D (Fédération de labels indépendants)
CITI (Centre International pour les Théâtres Itinérants)
FAMDT (Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles)
Fédélima (Fédération des Lieux de Musiques Actuelles)
Fédération nationale des arts de la rue
Féarock (Fédération des radios associatives rock)
FRAAP (Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens)
RIF (Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile de France)
RNCAP (Réseau National du Conte et des Arts de la Parole)
SMA (Syndicat National de Musiques Actuelles)
SCC (Syndicat du Cirque et Compagnie de Création)
SYNAVI (Syndicat National des Arts Vivants)
THEMAA (Association nationale des théâtres de Marionnettes et des Arts Associés)
Zone Franche (Réseau des Musiques du Monde)

L'UFISC, Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles, réunit quinze organisations du champ des arts et de la culture, se réclamant de l'économie sociale et solidaire. Fédération professionnelle, elle regroupe ainsi, par subsidiarité, sur l'ensemble du territoire, près de 2 500 entreprises artistiques et culturelles, dans différentes activités (création artistique, diffusion et exposition, production d'événements, accompagnement de pratiques culturelles, formation professionnelle, enseignement, médias, numérique...). Elles sont réunies au sein de l'UFISC autour du [Manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture](#), qui défend les principes de diversité culturelle et de droits culturels, de coopération et d'économie solidaire, et de coconstruction citoyenne de l'intérêt général.

**L'ART
EST
PUBLIC**



[L'Art est public](#) est un espace de réflexion et de mobilisation citoyen et participatif, impulsé par les organisations de l'UFISC et engagé dans une démarche de mise en débat des politiques publiques,

autour de la coopération et de la coconstruction de l'intérêt général.

Dossier suivi par : Patricia Coler, déléguée générale de l'UFISC.

Mail : coordination.ufisc@gmail.com

Tel : 06 73 49 74 29